

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 653.061

Perfectionnement aux porte-mines.

M. YVES ZUBER résidant en France (Seine).

Demandé le 4 octobre 1927, à 11^h 7^m, à Paris.

Déposé le 30 octobre 1928. — Publié le 16 mars 1929.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

5 Cette invention est relative à un porte-mine dont la tête s'emmanche par encliquetage dans l'extrémité du porte-mine pour servir de bouchon de réserve de mine et actionner par rotation libre le mécanisme, tout en étant retenue avec une force suffisante pour ne pas s'échapper intempestivement du dit tube.

10 L'encliquetage est réalisé de telle sorte que le mécanisme d'avance de la mine, lorsqu'on dévisse la tête, vient agir sur celle-ci et la sépare du tube extérieur.

15 Cette nouvelle tête présente l'avantage de supprimer l'emploi d'un bouchon de réserve de mine et de relier élastiquement la tête avec le corps, de telle sorte que le mécanisme ne sorte pas inopinément de l'appareil lorsqu'on l'emploie ou qu'on le retire de la poche.

20 Dans les porte-mines où l'on retire le mécanisme du tube extérieur : cette opération ne s'effectue utilement que pour replacer une nouvelle mine dans l'appareil. Dans la présente invention la tête servant de bouchon

25 de réserve de mine : cette réserve se trouve ouverte sans avoir à retirer un autre bouchon d'où économie courante de temps et économie d'usinage de bouchon.

30 A titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention se trouve représentée en fig. 1.

Une tête de porte-mine A comporte un bourrelet X de diamètre extérieur plus grand que l'alésage du tube B.

Elle ne peut pénétrer dans B que grâce à des fentes *f* qui lui donnent une souplesse suffisante; grâce à cette souplesse le bourrelet X viendra se loger dans une contre-partie Y et formera encliquetage de la tête dans le tube principal du porte-mine ou dans une fourrure fixée à demeure sur ce tube.

40 Une autre réalisation de la même invention consiste à donner au tube B la souplesse nécessaire au fonctionnement en ovalisant ce tube qui doit être alors très mince ou encore en le munissant de fentes F; fig. 2.

45 Sur la fig. 2 le bourrelet est représenté repoussé sur le tube. Dans ce cas la contre-partie en creux serait sur la tête pénétrant dans ce tube.

50 Et si la tête venait revêtir extérieurement le tube elle aurait alors un jonc intérieur saillant épousant la forme en creux du tube ou réciproquement si le tube était repoussé avec un bourrelet extérieur.

RÉSUMÉ.

55

Une tête de porte-mine formant bouchon de réserve de mine et venant s'encliquer dans le tube extérieur du porte-mine ou un tube relié fixement à celui-ci, de telle sorte

que le mécanisme intérieur dans son mouvement de retour vienne désencliqueter la tête en la séparant du corps extérieur du porte-mine, la tête restant toujours solidaire
5 du dit mécanisme. L'avantage du dispositif

réside dans la suppression du bouchon d'étui mine et dans la fixation élastique de la tête sur le corps tout en réservant une rotation libre.

YVES ZUBER.

Fig. 1

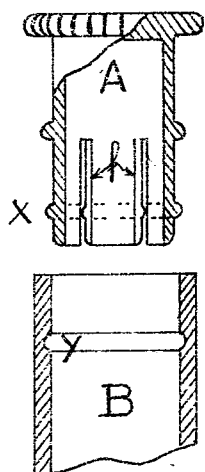


Fig. 2

